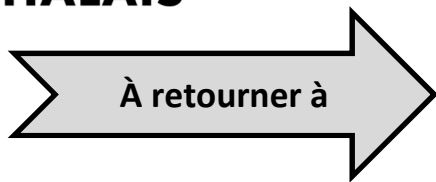




COMMUNE DE
CHALAIS



ou



Administration communale
Route de l'Église 10b
3966 Chalais

tec@chalais.ch

Annonce du début des travaux

Selon l'article 55 alinéa 3 lettre *b*) de la loi sur les constructions du 15 décembre 2016, le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer l'autorité compétente du début des travaux.

N° de dossier : _____

Requérant : _____

Propriétaire : _____

Architecte : _____

Objet : _____

N° de parcelle : _____

Date du début des travaux : _____

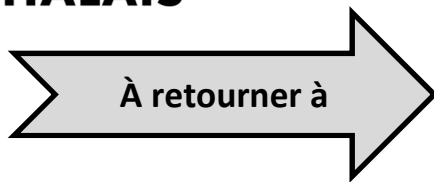
Durée estimée des travaux : _____

Lieu, date : _____

Signature : _____



COMMUNE DE
CHALAIS



ou



Administration communale
Route de l'Eglise 10b
3966 Chalais

tec@chalais.ch

Annnonce de fin des travaux

Selon l'article 55 alinéa 3 lettre *b*) de la loi sur les constructions du 15 décembre 2016, le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer l'autorité compétente de la fin des travaux.

N° de dossier :

Requérant :

Propriétaire :

Architecte :

Objet :

N° de parcelle :

Date de fin des travaux :

Lieu, date :

Signature :

**À joindre également des photos des façades une fois le projet terminé.*